

# Le Montierois

Juillet, Août, Septembre 2015

Mairie de Montiers tél 03.44.51.76.61

Fax : 03 44 19 57 31

adresse email : [mairiemontiers@wanadoo.fr](mailto:mairiemontiers@wanadoo.fr)

site : [www.mairie-montiers.fr](http://www.mairie-montiers.fr)

## LES BANCS DE L'ÉCOLE

MONTIERS

(1933)



### NOM DES ÉLÈVES RECONNUS par le propriétaire de la photo

De bas en haut et de gauche à droite : 1<sup>er</sup> rang : Maurice Duchateau, Germain Evrard, André Caudiu, André Spsychala, Georges Debout, Gaston Conty, †René Fagard, Lucien Bourdon, Henri Fagard, Lucien Fagard, André Fagard, Henri Petit.

2<sup>e</sup> rang : Cécile Evrard, Evelyne Danne, †Jeanina Wozniack, Liliane Tramcourt, Suzanne Gelon, Huguette Wozniack, Yvonne Delicque, Madeleine Patoux, †Alfredine Fagard. Jacqueline Gantelet, Denise Levasseur.

Emilie DUCASTEL

3<sup>e</sup> rang : - ? -, Renée Carlier, †Marie-Thérèse Lemaire, Huguette Gruchot, Gisèle Ducollet, Marcelle Carlier, Renée Bourdon, Marcelle Gantelet, Marie-Louise Gelon, Marie-Thérèse Lievin, Marie Fagard, Marie Fagard, Geneviève Gruchot, - ? -.

4<sup>e</sup> rang : Pierre Frenaux, Paul Carlier, André Gérard, †André Delicque, †Gilbert Carlier, †Maurice Gérard, Arthur Conty, Jean Frenaux, Roland Cappon, Kléber Conty, Roland Carlier.

Instituteur : Monsieur Tricot.

Si vous voulez retrouver sur le « BONHOMME PICARD » la photo de votre scolarité et de vos camarades de classe antérieure à 1955, inscrivez au dos de la photo : l'année, le nom de la commune et votre adresse. Notez le nom des instituteurs et des élèves que vous reconnaissez en commençant par la rangée du bas, de gauche à droite. Mettez un ? pour ceux dont vous avez oublié le nom.

Tous les documents si gentiment prêtés seront réexpédiés après un délai d'un mois environ.

LE BONHOMME PICARD, 47, rue du Général-Leclerc, 60210 Grandvilliers - Tél. 44 46 70 31.

# Informations de la commune



**Voisins vigilants** : Inspiré du « neighbourhood watch » (« surveillance de quartier »), le dispositif « voisins vigilants » existe en France depuis 2007.

Le mardi 09 juin, signature de la convention sur la mise en place du dispositif " Voisins vigilants "avec l'Etat représenté par monsieur le sous-préfet, monsieur Paul COULON, le conseiller départemental, monsieur Patrice FONTAINE, et le maire de Montiers, monsieur Xavier DENEUFBOURG. Cette action a pour but de faire appel à la vigilance individuelle de chacun de ses administrés au bénéfice de la sécurité de tous dans le strict respect de la Loi. Les voisins vigilants sont là pour être attentifs à tout évènement suspect ou inhabituel, ils ne se substituent pas aux forces de l'ordre mais doivent signaler aux gendarmes ou policiers municipaux ces faits susceptibles de menacer la

## Travaux de l'église Saint-Sulpice.





Les travaux ont pour objet le sauvetage et la mise hors d'eau du chœur.

La 1<sup>ère</sup> tranche s'inscrit dans un programme général de travaux dont la commune a décidé de se doter en 2013.

Effectuée par des entreprises hautement qualifiées, avec le soutien du département et de la Sauvegarde de l'Art Français.

Elle permet de neutraliser le processus de ruïnification du chœur et d'en programmer la restauration. Il convient également de sécuriser la charpente de la chapelle Nord, ainsi que le pignon Ouest de la croisée dont l'état de péril avait été signalé.

# Agenda

o 06 Juillet au 31 juillet 2015 :



Centre de loisirs de Montiers.

Le programme est disponible sur le tableau d'affichage de la mairie

o 14 Juillet 2015



## Cérémonie commémorative

Une cérémonie commémorative avec dépôt de gerbe aura lieu à 10h00 au monument aux morts.

o 14 Juillet 2015

## Brocante



## Brocante de Montiers

Organisée par l'ASESS elle se déroulera sur la place du village et la rue de Cambrai de 06H30 à 18H00.

Réservation des emplacements (2€ le m) auprès de Guy Bichat (03 44 51 81 96), Christian Carlier (03 44 51 86 93) ou Françoise Frenaux (03 44 51 74 89) avant le **vendredi 10 Juillet 2015**.

○ 14 Juillet 2015



**Repas organisé par le comité des fêtes**

Le comité des fêtes vous invite à venir déguster un repas convivial sur la place du village. La soirée commencera à 18h30 par un apéritif qui sera suivi d'un parmentier de canard. **La soirée se clôturera par un concours de desserts. Alors Mesdames, mesdemoiselles et messieurs ... tous à vos fourneaux et ... que le meilleur gagne !!** Inscrivez-vous en mairie avant le 11 Juillet 2015. Le prix du repas pour les personnes n'habitant pas Montiers s'élève à 8 €.

○ 29 Juillet 2015 :

Dernier ramassage des déchets verts, reprise le 2 Septembre 2015.

○ Du 03 au 14 août



Accueil de loisirs de Montiers

Le programme sera disponible sur le tableau d'affichage de la mairie

○ 29, 30 et 31 Aout 2015 :



Venez tous à la fête foraine sur la place du village.

Un spectacle est offert dans l'après-midi du dimanche 30 août

○ **31 août 2015 :**



**Repas organisé par le comité des fêtes.**

Le comité des fêtes vous invite à venir déguster un repas convivial sur la place du village. La soirée commencera à 18h30 par un apéritif, au menu frites/saucisses.

Le repas est payant pour les personnes extérieures à Montiers.

○ **7 Septembre 2015 :**

**Rencontre culinaire**

Le prochain rendez-vous se tiendra à la salle des fêtes à partir de 14h.

○ **13 Septembre 2015 :**

Randonnée pédestre organisée par les Elus du quartier. Les éléments seront communiqués ultérieurement.

## Informations pratiques :

### ○ Horaires de tontes de vos pelouses :

Par arrêté préfectoral du 15 novembre 1999 :

- Lundi au Vendredi : 8h- 12h et 13h30- 19h30
- Samedi : 9h- 12h et 15h- 19h
- Dimanche et jours fériés : 10h- 12h

### ○ Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon (...) est strictement interdit tout au long de l'année.

### ○ Pass' déchetterie :

La communauté de commune du plateau Picard a mis en place un badge unique d'accès à ses quatre déchetteries (Saint-Just En Chaussée, Maignelay-Montigny, La Neuville-Roy et Bulles).

Ce badge est gratuit (1 par foyer) et sera obligatoire à partir de septembre 2015.

Vous pouvez l'obtenir en retournant le formulaire joint au journal d'informations de la Communauté de Communes du Plateau Picard (N° 67), ou en retirant le formulaire auprès de la mairie, ou encore en remplissant le formulaire de demande en ligne sur [www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr) en y joignant un justificatif de domicile.

## ○ TRI SELECTIF - DEPOT SAUVAGE

LE TRI DE VOS DECHETS ET ENCOMBRANTS EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ. Où que vous habitiez, vous avez une déchetterie à proximité ainsi que des conteneurs, vous devez les déposer dans ces endroits.

### **LE TRI SELECTIF EST UN ACTE CIVIQUE.**

Il est indispensable de préserver notre cadre de vie et aussi de respecter les personnes qui trient.

### **STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !**

Notre village n'est pas une décharge. Les déchets ou encombrants retrouvés à côté des conteneurs sont considérés comme des dépôts sauvages qui sont passible d'une amende.

### **CE QUE DIT LA LOI**

Il est formellement interdit de déposer des ordures dans un lieu public ou privé.

Les articles R. 635-1 et 635-8 du Code pénal permettent de sanctionner d'une amende : le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements prévus à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit. En cas de non-respect le montant de la contravention s'élève de 35€ à 3000€ en cas de récidive.

## Les lignes de transport

Les horaires et les lignes de tous les transports en commun du département sont consultables en ligne sur [www.oise-mobilite.fr](http://www.oise-mobilite.fr). Outre la possibilité de connaître tous les horaires et toutes les lignes, le site offre aussi :

- des informations en temps réel sur d'éventuelles perturbations du réseau (intempéries, pannes, grèves...)
- la diffusion d'emails afin d'être tenu informé des perturbations pour les établissements scolaires desservis par les lignes du réseau
- une carte départementale interactive offrant une vision d'ensemble de tous les réseaux desservant l'Oise
- un moteur de recherche pour trouver en quelques secondes les lignes qui desservent un arrêt spécifique
- la possibilité pour les abonnés de réserver en ligne les transports à la demande (TAD).

Accès possible via le site internet de la mairie de Montiers, dans l'onglet : Informations pratiques.

Les différents horaires des lignes desservant la commune de Montiers sont disponibles sur le tableau d'affichage de la mairie.